

Sous l'impulsion de l'Organisation des Nations-Unies, la Journée Internationale de la Femme Rurale a été célébrée pour la première fois le 15 Octobre 2008, avant d'être réaffirmée à l'occasion de sa cinquième édition sous le thème de l'autonomisation des femmes rurales comme moyen de faire reculer la faim et la pauvreté dans les pays du Sud. Le rôle essentiel de la femme rurale est ainsi reconnu, amplement corroboré par la résolution de l'Assemblée Générale de l'ONU ([A/RES/62/136](#)), qui atteste du « rôle et l'apport décisifs des femmes rurales, notamment autochtones, dans la promotion du développement agricole et rural, l'amélioration de la sécurité alimentaire et l'élimination de la pauvreté en milieu rural ».



Un rôle socio-économique clé

En milieu rural, les femmes constituent véritablement **un maillon essentiel du ciment social et du tissu économique** dans les pays en voie de développement. Elles concourent pleinement à la cohésion sociale à travers l'éducation des enfants, la prise en charge des personnes âgées et des malades, les tâches domestiques ou encore la défense et la promotion des droits des femmes en s'organisant en associations ou en groupements de femmes. En matière économique, elles jouent un rôle prépondérant, à commencer par l'approvisionnement en eau et en combustible (collecte de bois...) pour le foyer devant l'insuffisance de services et d'infrastructure en milieu rural. En outre, elles participent hautement aux efforts du foyer dans l'atteinte de la sécurité alimentaire en essayant de générer des revenus et en contribuant aux travaux agricoles en tout genre. La part des femmes dans la population active agricole est significative, celles-ci représentant **43% de la main d'œuvre agricole** dans les pays du Sud (données de la FAO). Intégrées dans les filières agricoles telles que dans la transformation de produits céréaliers ou dans leur commercialisation, le concours des femmes à la sécurité alimentaire et à l'éradication de l'extrême pauvreté est évident.

Améliorer la condition de la femme rurale



De manière générale, la condition des femmes rurales reste assez fragile dans les pays en voie de développement. L'idée est de dire que l'étendue des possibilités des femmes rurales dans certains pays est fonction des droits que la société accorde à ces dernières, et plus généralement, au degré d'égalité des sexes. Elles peuvent faire l'objet de discriminations sur les marchés du travail, notamment en termes de niveau de rémunération, les hommes ayant en moyenne un salaire supérieur à celui des femmes pour un travail donné et à niveau de compétence égal. La fragilité de la condition de la femme rurale se traduit par son accès fragmentaire au capital (terres et matériel agricole) et au crédit, couplé au fait qu'elles détiennent des faibles taux d'alphabétisation et de niveaux de formation professionnelle. Sur cette base, l'ONU a lancé son programme d'autonomisation des femmes rurales et de sécurité alimentaire en 2012, mettant en point d'orgue un fait important : **« En refusant d'accorder aux femmes des droits et des opportunités, nous privons leurs enfants et leurs sociétés d'un avenir meilleur »**, selon les propos de son Secrétaire Général Ban Ki-Moon.

Solidarité soutient les femmes du Rajasthan, l'un des États les plus pauvres d'Inde, dans la conquête de leur autonomie. L'association intervient par l'appui à la création d'une fédération de groupes d'entraide (self help groups) pour permettre aux femmes d'accéder à la formation professionnelle et à l'emploi et pour porter leur voix auprès des communautés et des autorités.

Pour en savoir plus sur notre projet en Inde, [cliquez ici](#)